

fiche

1

Marge de crédit personnelle

C'est quoi ?

La marge de crédit est un crédit préapprouvé par une institution financière, qui permet d'utiliser au besoin les montants disponibles, jusqu'à concurrence de la limite préétablie. La marge de crédit est un *crédit variable* : à mesure que le capital est remboursé, les sommes redeviennent disponibles pour toute nouvelle utilisation. Le *taux d'intérêt* sur une marge de crédit est fixe ou variable, et le *capital* est remboursable en tout temps sans pénalité. Selon le contrat, l'institution peut n'exiger que le remboursement mensuel des intérêts ou exiger un montant supérieur, qui inclura les intérêts et une partie de *capital*.

Utilisation courante

La marge de crédit personnelle est principalement utilisée pour des achats importants et ponctuels, tels des rénovations ou l'achat d'électroménagers. Elle peut aussi, occasionnellement, servir à couvrir les dépenses courantes ou à une *consolidation de dettes*.

Note : Les termes qui apparaissent en italique dans le texte sont définis à la fiche A : Information préalable.

+ Avantages

- La flexibilité de ce type de crédit est très pratique, car l'argent est disponible en tout temps, rapidement.
- La marge de crédit peut être associée au compte bancaire, ce qui permet d'éviter les découverts (causés par des chèques ou prélèvements sans provision) puisque les sommes nécessaires y seront prélevées si le montant qui se trouve au compte bancaire est insuffisant.
- Les *taux d'intérêt* sont moins élevés que ceux des cartes de crédit à taux régulier ou des prêts personnels.

- Inconvénients

- Le risque de s'engager dans une spirale d'endettement est bien réel si le consommateur ne rembourse pas réellement les sommes utilisées, c'est-à-dire s'il ne fait que payer les intérêts et laisse s'accumuler le *capital*. Cela survient quand les dépenses excèdent les revenus; d'où l'importance de faire un budget réaliste.
- On paie de l'intérêt sur un montant retiré d'une marge de crédit dès la date du retrait.



Bon à savoir

- Il ne faut pas hésiter à négocier à la baisse le *taux d'intérêt*.
- Ce type de crédit n'est pas recommandé si l'on a tendance à perdre le contrôle de ses dépenses.
- Avec les montants préapprouvés de la marge de crédit, il est possible de payer une dette comportant des *frais de crédit* plus élevés. Cette option permet de réduire les coûts liés aux intérêts. Mais l'on doit suivre un plan de remboursement rigoureux, sinon, la situation ne fera qu'empirer. En ce sens, établir un budget réaliste demeure incontournable.
- Un *taux d'intérêt* moindre peut quand même se traduire par davantage d'intérêts à payer au final, si les paiements s'échelonnent sur une période plus longue.